



Conseil de sécurité

Distr. générale
2 août 2000
Français
Original: anglais

Comité du Conseil de sécurité créé par la résolution 1298 (2000) concernant la situation entre l'Érythrée et l'Éthiopie

Note verbale datée du 27 juillet 2000, adressée au Secrétariat par la Mission permanente des Philippines auprès de l'Organisation des Nations Unies

La Mission permanente de la République des Philippines auprès de l'Organisation des Nations Unies présente ses compliments au Secrétariat de l'Organisation et, se référant à la résolution 1298 (2000) du Conseil de sécurité, a l'honneur de vous informer des mesures suivantes que le Gouvernement philippin a prises en application de la résolution :

a) Le Centre philippin de lutte contre la criminalité transnationale a conseillé la Division des armes à feu et des explosifs de la Police nationale philippine (PNP) de recommander au Chef de la PNP de suspendre la délivrance des permis d'exportation et de transport et les autres transactions connexes ou de rejeter tous les types de demandes y relatives. La PNP a donné pour instruction à son service de renseignement, aux groupes d'appui national et aux bureaux régionaux de la police de surveiller et d'intercepter les individus et les cargaisons qui violent l'embargo sur les armes ainsi que les lois et directives du Gouvernement philippin concernant le matériel de guerre;

b) Le Centre communiquera des directives d'exécution à tous les membres du Comité national de coordination de l'application des lois chargés du contrôle aux frontières afin de renforcer leurs mécanismes de contrôle respectifs et les systèmes de surveillance des passagers et des cargaisons à destination de l'Éthiopie ou de l'Érythrée;

c) Le Programme de réseau de renseignement côtier et le système de base de données du Centre ont inclus l'embargo sur les armes décrété par l'Organisation des Nations Unies et les autres organisations internationales parmi les sujets de préoccupation du Centre;

d) Ce problème est l'une des principales questions faisant l'objet d'échanges de renseignements entre le Centre et les organisations internationales et les organismes gouvernementaux intéressés.